



LETTRE D'INFORMATION – Mardi 9 octobre 2018

Agenda

Lundi 15 octobre 2018

-10h30 : réunion du groupe de travail « Humanisme et mondialisation » (salon Édouard Vuillard).

-12h30 : déjeuner des académiciens (salon Édouard Bonnefous).

-15h : déclaration de vacance du fauteuil de Claude Dulong-Sainteny (section Histoire et Géographie) et communication de Jérôme **JAFFRÉ**, politologue : « *La V^e est-elle la République des sondages ?* »

-17h : comité secret.

-18h30 : réception pour la relance de la collection « Liberté de l'esprit » aux éditions Calmann-Lévy (salon Édouard Bonnefous, sur invitation).

Lundi 22 octobre et lundi 29 octobre : Pas de séance.

Mardi 23 octobre : Séance de rentrée des cinq Académies sur le thème de « *L'étonnement* ».

Lundi 5 novembre

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances.

-réunion de la section Philosophie (horaire à définir).

-15h : communication d'**Alain DUHAMEL**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques : « *Le général de Gaulle et l'opinion* ».

-17h : commission sur le règlement intérieur (ouverte à tous les académiciens intéressés) (salle 4).

Lundi 12 novembre

-10h30 : réunion du groupe de travail « Humanisme et mondialisation ».

-15h : Séance solennelle de rentrée de l'Académie (sous la Coupole, en habit).



In memoriam Prosper Weil (1926-2018)

Le Professeur **Prosper Weil**, membre de la section Législation, droit public et jurisprudence de l'Académie, s'est éteint le 3 octobre à Paris. Il avait été élu le 18 janvier 1999, au fauteuil de son ami René-Jean Dupuy. Né à Strasbourg le 21 septembre 1926, Prosper Weil avait commencé ses études de droit à Nice et Aix-en-Provence, avant de soutenir à Paris, en 1952, une thèse sur *Les conséquences de l'annulation d'un acte administratif pour excès de pouvoir*, saluée pour son caractère novateur. Alors qu'il est reçu, la même année, major de l'agrégation de droit public, René Cassin, vice-président du Conseil d'État, confie au jeune et brillant universitaire, en association avec Marceau Long, la rédaction d'un recueil commenté des *Grands arrêts de la jurisprudence administrative* (paru en 1956) qui en est aujourd'hui à sa 21^e réédition et a pris rang parmi les classiques du droit administratif. Suivra, en 1964, un « Que sais-je ? » sur *Le droit administratif*, lui aussi maintes fois réédité.

Devenu entre temps professeur à Grenoble, puis à Nice et Aix-en-Provence, et enfin, à partir de 1965, à Paris (Paris II Panthéon-Assas), Prosper Weil s'était réorienté vers l'étude et l'enseignement du droit international public. L'Académie de droit international de La Haye lui demanda, à trois reprises, d'assurer son cours d'été, en 1969, 1976 et 1992. Les enseignements de cette dernière session ont fait l'objet d'une publication spécifique, sous le titre *Le Droit international en quête de son identité. Cours général de droit international public*. De ce dernier, Prosper Weil défendait une approche humble, rétive à toute instrumentalisation idéologique. Mais il en maîtrisait toutes les ressources, comme en attestent les nombreuses missions de conseil ou d'arbitrage qu'il remplit pour des États du monde entier, notamment sur des questions de délimitation maritime, dont il s'était fait une spécialité. Il fut membre de la Cour permanente d'arbitrage, du tribunal administratif de la Banque mondiale (dont il fut président de 1989 à 1993), de l'Institut de droit international et du Comité supérieur d'études juridiques de la principauté de Monaco (deux instances qu'il présida également).

La santé de Prosper Weil ne lui permit plus, ces dernières années, de suivre les travaux de l'Académie. Il laisse à ses confrères le souvenir d'un juriste de premier ordre, par ailleurs d'une exemplaire modestie. Nul doute que son œuvre continuera de rayonner et d'inspirer des générations d'étudiants, d'enseignants et de praticiens du droit.

Séance du lundi 8 octobre

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 1^{er} octobre, le président **François d'Orcival** a cédé la parole au secrétaire perpétuel **Jean-Robert Pitte**, qui rendu hommage à son confrère décédé **Prosper Weil**, à la mémoire duquel a été observée une minute de silence.

Deux ouvrages ont été déposés : *Historia humana y comparada del clima, d'Emmanuel Le Roy Ladurie* (Mexico, Fondo de Cultura Economica, 2018, 1087 p.), version traduite et adaptée de son *Histoire humaine et comparée du climat*, présentée par **Georges-Henri Soutou** et *Économiquement vôtre* d'**Yvon Gattaz** (Paris, Le Cherche-Midi, 2018, 224 p.), présenté par **François d'Orcival**.

Le président a ensuite donné la parole à **Brice Teinturier**, directeur général délégué d'IPSOS France, qui a présenté une communication sur « La fabrique des sondages » (voir le résumé au verso).

À l'issue de sa communication, **Brice Teinturier** a répondu aux questions et observations qui lui ont été présentées par **François d'Orcival**, **Yvon Gattaz**, **Daniel Andler**, **Jean-François Mattei**, **Jacques de Larosière**, **Mireille Delmas-Marty**, **Haïm Korsia**, **Jean-Claude Trichet**, **Bertrand Collomb** et **André Vacheron**.

Communication de Brice Teinturier sur « La fabrique des sondages » (séance du lundi 8 octobre)

Plus ancien instrument scientifique de mesure de l'opinion depuis sa mise au point par George Gallup dans les années 1930, le sondage par échantillonnage représentatif n'est plus qu'une des facettes du travail des entreprises qui font profession de traduire en chiffres les tendances à l'œuvre dans la société. Le développement des nouvelles technologies a multiplié les données disponibles, ainsi que les moyens de les traiter. Il a aussi ouvert aux études d'opinion de nouveaux champs d'investigation, comme les émotions, qui n'étaient auparavant appréhendées qu'au travers du discours, et qu'il est désormais possible de restituer sans ce filtre, par exemple grâce au codage facial. C'est donc un métier en pleine évolution qu'a présenté Brice Teinturier, sans cacher toutefois les interrogations que suscitent ces nouveaux modes d'investigation. Cette mise en perspective effectuée, le propos s'est spécifiquement centré sur les sondages électoraux et les controverses sur leur pertinence en démocratie, qui ne sont pas étrangères, a avancé l'orateur, à l'image que nous nous faisons de ce régime. Ainsi, nous serions critiques envers les sondages parce que nous aurions peine à admettre que la démocratie a plus à voir avec l'opinion qu'avec la connaissance. Tout le paradoxe est que les sondages et les enquêtes, tout en travaillant sur l'opinion, relèvent du domaine de la connaissance et contribuent, comme tels, à objectiver le débat public, en bousculant les croyances qui nourrissent les argumentaires politiques. L'expérience de B. Teinturier est du reste que les décideurs comme les citoyens tiennent très inégalement compte de ces informations. Et s'il est vrai qu'une proportion non négligeable d'électeurs, au cours des derniers scrutins, a fait le choix d'un « vote utile », il ne voit pas au nom de quoi celui-ci aurait moins de valeur qu'un « vote de conviction » : on ne saurait trouver mauvais, dans une démocratie, que des citoyens puissent réviser leurs décisions.

Encore faut-il, pour que les sondages jouent ce rôle utile, qu'ils présentent des résultats fiables. Ils doivent pour cela travailler en permanence à améliorer la représentativité de leurs échantillons ou généraliser le recours à des panels (qui permettent un suivi dans le temps), résister aussi à la facilité des questionnaires sommaires et des enquêtes « à chaud », même si l'économie des médias impose bien souvent de travailler dans l'urgence. B. Teinturier a salué, enfin, le nécessaire travail de régulation assuré par la Commission des sondages, avec cette limite qu'il ne saurait porter que sur les conditions de réalisation des enquêtes et non sur les techniques mises en œuvre, qui relèvent de la seule responsabilité des instituts.

Dans la presse et sur les ondes

- « Vous avez dit “bien commun” ? » : *Le Nouveau Magazine littéraire* (septembre 2018) consacre sous la plume de Patrice Bollon un article de fond à la notion de « bien commun » qui depuis une dizaine d'années suscite de nouveau l'intérêt du monde intellectuel. Parmi les ouvrages convoqués pour illustrer cette réhabilitation, et qui ont en commun d'appeler à un « nouveau “modèle” à la fois économique, social et politique », il s'appuie notamment sur l'*Économie du bien commun* de **Jean Tirole**.

- **Jean-Claude Trichet** a pris la parole au cours de deux réunions publiques ces dernières semaines. Le 14 septembre, il était invité en qualité de principal orateur à la première session de la conférence « 10 Years after the Failure of Lehman Brothers : What have we learned ? » organisée par l'OCDE en présence de son secrétaire général **Angel Gurría**. Débats visibles en ligne : https://oecd.tv.webtv-solution.com/4973/or/naec_meeting_10_years_after_the_crash.html. Le 1er octobre, il est intervenu avec l'ancien ministre fédéral des Finances d'Allemagne Theodor Waigel à la conférence de la Banque de France « Vingt ans après : l'euro a-t-il tenu ses promesses ? ». Une question à laquelle il a répondu résolument par l'affirmative, en mettant en avant la crédibilité et la stabilité de la monnaie unique, sa résilience lors de la crise financière et celle des dettes souveraines, le soutien dont elle bénéficie globalement dans l'opinion européenne et la croissance qu'a connue la zone euro depuis 1999. Il a appelé, en conclusion, à faire montre d'un « optimisme raisonnable » et à aller plus loin dans l'intégration monétaire des pays membres de l'Union. Jean-Claude Trichet a par ailleurs été interviewé le 26 septembre à Zurich par Bloomberg TV (www.bloomberg.com/news/videos/2018-09-26/trichet-says-there-s-clearly-bubbles-in-the-financial-sector-video).

À lire

Est paru le 4 octobre le dernier ouvrage d'**Yvon Gattaz**, *Économiquement vôtre* (Paris, Le Cherche-Midi, 2018, 224 p.). À travers anecdotes et bons mots, l'auteur partage d'une plume alerte et avec un sens éprouvé de la formule (les « gattazeries » et « gattazismes ») ses expériences et ses réflexions sur les combats de sa vie et les sujets qui lui sont chers : la création d'entreprises durables et de croissance, l'emploi, à commencer par celui des jeunes, ou encore la reconnaissance des entreprises patrimoniales de taille intermédiaire. Il réserve en outre une place importante à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il est membre depuis 1989 et à laquelle un chapitre entier est consacré. Invité le 2 octobre par Jean-Paul Chapel sur le plateau de franceinfo : pour la promotion de son livre, Yvon Gattaz a fait le lien entre la réussite artistique et sociale de Charles Aznavour (disparu la veille) et sa formule « les inégalités TT », c'est-à-dire celles qui résultent du talent et du travail. Lien vers la vidéo : [https://www.francetvinfo.fr/culture/mort-de-charles-aznavour/video-yvon-gattaz-charles-aznavour-est-un-symbole-des-inegalites-qui-ne-resultent-que-du-talent-et-du-travail_2966919.html#xtor=AL-67-\[video\]](https://www.francetvinfo.fr/culture/mort-de-charles-aznavour/video-yvon-gattaz-charles-aznavour-est-un-symbole-des-inegalites-qui-ne-resultent-que-du-talent-et-du-travail_2966919.html#xtor=AL-67-[video])

À noter

- **Mireille Delmas-Marty** a participé au séminaire « Convergences et divergences des sociétés, cultures, civilisations » qui s'est tenu du 24 au 29 septembre à la Fondation des Treilles, avec une communication intitulée « L'humanisme juridique et l'humanité entre le Tout-Monde et l'Empire Monde ». Le 30 septembre, elle a pris la parole à un débat au théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine, sur le thème « Osons la fraternité ». À cette occasion, la comédienne Isabelle Frùleux, accompagnée de la pianiste Elsa Beriola, a lu des textes de Mireille Delmas-Marty et de l'ouvrage collectif *Osons la fraternité* dont elle est une des contributrices. Mireille Delmas-Marty est également intervenue à une projection-débat dans le cadre de « la Nuit du droit », le 4 octobre dans le grand amphithéâtre de l'École nationale de la magistrature (75004 Paris), sur le thème « Bâtisseurs du droit commun ». Elle a donné un témoignage sur la notion de bien commun. La soirée s'est poursuivie par une table-ronde, dans laquelle figurait notamment **Bruno Cotte**.